

E 2200 Rome 1/160

*Le Ministre de Suisse à Rome, G. B. Pioda,
au Ministre italien des Affaires étrangères, E. Visconti-Venosta*

Copie
N

Rome, 23 décembre 1872

J'ai reçu le 16 cour. la réponse que Vous avez bien voulu faire, datée du 14¹, à ma Note du 12 Novembre², et j'en ai donné immédiatement connaissance au Haut Conseil fédéral, qui se réserve de Vous faire parvenir une communication ultérieure.

Mais dès à présent, je dois, sur l'invitation de Mr. le Président de la Confédération, Vous signaler que le narré des faits contenus dans Votre Note, contient des erreurs qu'il tient particulièrement à faire disparaître.

Je suis donc dans le cas de Vous affirmer que jamais Mr. le Président de la Confédération n'a déclaré que la percée du St-Gothard ne pourrait être confiée à d'autres qu'aux ingénieurs ayant travaillé à la percée du Mont-Cenis, ni que le Conseil fédéral ne se prononcerait sur le contrat stipulé le 7 Août avec l'entrepreneur, Mr. Favre, qu'après avoir pris en considération les appréciations du Gouvernement Italien. Enfin, je dois également Vous affirmer que jamais le Président de la Confédération n'a vu un télégramme de Votre Représentant, contenant cette déclaration.

L'explication que j'ai donnée dans ma Note du 12 Novembre est en tous points exacte, et V.E. y verra de quelle manière les affirmations contraires peuvent avoir été engendrées par un déplorable malentendu.

En faisant cette déclaration, le soussigné espère que le Gouv. du Roi y verra non seulement une sauvegarde de la dignité du Président de la Confédération, mais aussi une preuve du désir de démontrer que les actes de cet éminent magistrat n'ont jamais pu avoir le caractère d'un manque d'égard à un Gouvernement d'un pays auquel nous sommes liés par tant de liens d'intérêt et d'amitié.³

1. *Non reproduite.*

2. *Cf. n° 438, annexe.*

3. *Note en marge du document de G. B. Pioda: «NB. Cette Note n'a pas été présentée.»*